Comité de Pilotage de l'ITIE, Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple – Un But – Une Foi



Validation du Mali à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

Réponse du Comité de pilotage au rapport du Validateur Indépendant

Bamako, le 20 Mars 2017

Le Comité de pilotage

RESUME

Le Gouvernement de la République du Mali a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) le 02 août 2006 afin de promouvoir une meilleure gouvernance du secteur extractif et faire de ce secteur un levier de croissance durable pour l'économie nationale et un important facteur de réduction de la pauvreté. Après avoir mis en œuvre l'Initiative pendant cinq (5) ans et suivi ses règles, notamment la publication de sept rapports ITIE, le Mali a été déclaré pays conforme le 29 août 2011.

Cinq ans plus tard, le Mali devrait de nouveau être soumis à la validation et cette fois-ci, conformément aux nouvelles dispositions de l'ITIE. Le 1^{er} juin 2016, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que la Validation du Mali devra démarrer le 1er juillet 2016, avec une collecte de données initiales et une consultation avec les parties prenantes conduites par le Secrétariat international. C'est dans ce cadre qu'une mission du Secrétariat international de l'ITIE qui constitue la première des trois étapes de la procédure de validation a séjourné du 10 au 14 octobre 2016 à Bamako pour procéder à la collecte des données et à la consultation avec les parties prenantes.

Suite à cette mission et conformément aux dispositions de la nouvelle procédure de validation, le rapport initial de la mission a été envoyé au Secrétaire permanent de l'ITIE-Mali le 23 décembre 2016. Le rapport a été partagé avec tous les membres du Comité de pilotage le même jour. Le délai pour recueillir les commentaires et observations du Comité de pilotage a été fixé au 13 janvier 2017.

La deuxième étape a consisté à établir si le travail effectué durant la première étape a été mené de manière conforme à la nouvelle procédure de validation. Ce travail, effectué par un Validateur Indépendant s'est déroulé de janvier à février 2017. Le rapport du Validateur Indépendant est parvenu au Groupe multipartite de l'ITIE-Mali le 6 mars 2017

Après analyse du rapport du Validateur Indépendant par le Groupe multipartite, ce dernier a émis les observations et commentaires ci-après.

Partie 1 – Suivi exercé par le Groupe multipartite		
Exigence – (disposition de l'ITIE)	Résultat	Réponse du GMP
Suivi du processus exercé par le gouvernement (1.1)	Progrès satisfaisants	Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence, le Comité de pilotage veillera au renforcement, sinon au maintien de l'engagement du gouvernement dans la mise en œuvre de l'ITIE. En effet, le gouvernement a financé la production du rapport ITIE 2015 qui devait être publié avant le 31 décembre 2016. Le gouvernement a augmenté le budget du Secrétariat national de l'ITIE de 46% pour l'exercice 2017. Le gouvernement a pris les dispositions pour la prise en compte de l'ITIE dans le code minier en cours de révision.
Engagement des entreprises (1.2)	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage veillera au renforcement de l'engagement des entreprises dans la mise en œuvre de l'ITIE.
Engagement de la Société civile (1.3)	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage veillera au renforcement de l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE.
Gouvernance et fonctionnement du Comité de pilotage (1.4)	Progrès inadéquats	Nonobstant un nouveau décret et un nouveau règlement intérieur du Comité de pilotage récemment adoptés en vue d'améliorer le fonctionnement du Comité de pilotage, le Comité de pilotage a inclus des objectifs et des activités relatifs à la révision du décret et du règlement dans son plan de travail triennal 2017-2019 conformément aux pratiques exigées par la norme.
Plan de travail (1.5)	Progrès significatifs	Nous vous renvoyons au plan triennal 2014-2016 adopté par le Comité de Pilotage et publié sur le site de l'ITIE. Ce plan intègre bien les priorités du Gouvernement en matière d'industries extractives.

		Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission de validation revoie sa notation par rapport au niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre de cette exigence.
Cadre légal (2.1)	Partie 2 – Divulgation Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage se félicite des progrès
		réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE. Toutefois, le Comité de pilotage se propose d'explorer les possibilités d'améliorer la publication d'information sur le cadre légal des industries extractives.
Octroi des licences (2.2)	Progrès inadéquats	D'importantes informations sur l'octroi des licences figurent dans le rapport ITIE 2013 tels que les critères techniques et financiers, la description des procédures d'octroi des licences. Pour plus de précision, nous vous renvoyons aux pages 27, 28, 29 et 30 du rapport ITIE 2013. Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission de validation revoie sa notation par rapport au niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre de cette exigence.
Registre des licences (2.3)	Progrès significatifs	Le rapport ITIE 2013 donne suffisamment d'informations sur le secteur des hydrocarbures et celui de l'artisanat minier et de la petite mine. Nous vous renvoyons aux pages 16 à 21 pour le secteur des hydrocarbures et 24 à 25 pages pour le secteur artisanal. Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission de validation revoie sa notation par rapport au niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre de cette exigence.
Divulgation des contrats (2.4)	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage se propose de considérer les possibilités d'amélioration de la publication des contrats dans le secteur extractif.
Divulgation de la propriété réelle (2.5)	Au-delà	Le Comité de pilotage se félicite d'avoir soumis sa feuille de route pour la divulgation de la propriété

		réelle. Le Comité s'engage à veiller à la mise en
		œuvre de ladite feuille de route.
Participation de l'Etat (2.6)	Progrès satisfaisants	Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE,
		le Comité de pilotage veillera à la publication de
		toute nouvelle participation de l'Etat dans le
		capital des entreprises extractives.
	Partie 3 – Suivi et p	roduction
Vue d'ensemble du secteur extractif,	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage veillera à la publication de
y compris les activités d'exploration		toute nouvelle information sur la vue d'ensemble
(3.1)		des industries extractives.
Données de production (3.2)	Progrès significatifs	Nous confirmons qu'il existe des données sur la
		production artisanale (4 tonnes d'or) et vous
		renvoyons à la page 25 du rapport ITIE 2013.
		Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission
		de validation revoie sa notation par rapport au
		niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre
		de cette exigence.
Données d'exportation (3.3)	Progrès significatifs	Nous confirmons qu'il n'y a pas d'écart entre les
		volumes de production et d'exportation d'après
		l'analyse de l'administrateur indépendant et les
		exportations artisanales d'or ont été bien
		communiquées (65,5 milliards de C FA) et vous
		renvoyons à la page 26 du rapport ITIE 2013.
		Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission
		de validation revoie sa notation par rapport au
		niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre
		de cette exigence.
	Partie 4 – Perception	des revenus
Exhaustivité (4.1)	Progrès significatifs	Le Comité de pilotage s'engage à veiller sur l'exhaustivité des déclarations des entités
		retenues dans le périmètre ITIE. D'ailleurs, dans le
		cadre de l'élaboration des rapports ITIE 2014 et
		2015, le président du Comité de pilotage a envoyé des lettres de mise en demeure aux sociétés qui
		des lettres de mise en demedre aux societes qui

		n'ont pas soumis leur formulaire dans le délai indiqué.
Revenus en nature (4.2)	N/A	Disposition non applicable au Mali.
Accords de troc (4.3)	N/A	Disposition non applicable au Mali.
Revenus provenant du transport (4.4)	Aucun progrès N/A	Le Comité de Pilotage s'est penché sur les résultats suivants pour conclure qu'il n'existe pas de revenus provenant du transport: - Le régime fiscal analysé n'a pas permis de relever ce type de revenu; - les entreprises ont été invitées à déclarer d'autres paiements au niveau de flux "autres flux de paiement significatifs; - les administrations concernées ont confirmé l'absence de revenus collectés liés au transport dans le cadre du secteur extractif. - Il n'existe pas non plus d'entité de l'Etat ou d'entreprise appartenant à l'Etat mandatée pour recouvrer un tel revenu. Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission de validation revoie sa notation par rapport au niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre de cette exigence. Nous maintenons notre position que cette exigence ne s'applique pas au Mali.
Transactions entre les entreprises d'Etat et l'Etat (4.5)	N/A	Disposition non applicable au Mali.
Paiements infranationaux directs (4.6)	N/A	Disposition non applicable au Mali.
Niveau de désagrégation (4.7)	Progrès satisfaisants	Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE, le Comité de pilotage veillera à la divulgation désagrégée des données du secteur extractif.
Ponctualité des données (4.8)	Progrès satisfaisants	Le Comité de pilotage veillera à la publication ponctuelle des rapports ITIE et des rapports annuels d'avancement.

Qualité des données (4.9)	Progrès inadéquats	Malgré les dispositions qu'il a prises, le Comité de
		pilotage reconnait l'insuffisance notée au niveau
		de l'exhaustivité et la fiabilité des données à la
		publication du rapport ITIE 2013. Toutefois, les
		mesures supplémentaires prises par le Comité de
		pilotage ont permis de largement de corriger les
		insuffisances en question. (Données disponibles
		au Secrétariat National)
		Le Comité de pilotage se propose de veiller à ce
		que le gouvernement du Mali revoie les systèmes
		de tenue des dossiers des agences.
		En vertu du principe de l'unicité de la caisse
		applicable au trésor, le Comité de pilotage dans
		son futur plan de travail proposera
		l'informatisation des systèmes de tenue des
		dossiers afin de désagréger les versements par
		contribuable et par nature de flux de paiements
		pour les agences gouvernementales participant
		aux processus de déclaration ITIE, pour garantir
		l'exécution de procédures appropriées pour la
		tenue des dossiers et des comptes afin d'améliorer
		la traçabilité des revenus, la transparence et la
		redevabilité.
		Le Comité de pilotage veillera également à ce que
		toutes les entités déclarantes présentent des
		chiffres exhaustifs et fiables.
		Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission
		de validation revoie sa notation par rapport au
		niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre
		de cette exigence.
	ie 5 – Gestion et répart	
Répartition des revenus (5.1)	Progrès satisfaisants	Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la
		mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE,
		le Comité de pilotage veillera à la publication de
		toutes les données sur la répartition des revenus
		du secteur extractif.
Transferts infranationaux (5.2)	Progrès significatifs	Dans le rapport ITIE 2013 page 55 les droits de
(3.2)		patente ont été divulgués et rapprochés entre les
		sociétés extractives et les Directions régionales
		333.5153 CARACTICS CETES DIFFCHOILS (CENTILLES

		des impôts. L'option choisie par le Comité de
		pilotage est de divulguer les transferts
		infranationaux (montants réellement transférés)
		par une déclaration unilatérale par le Trésor. Nous
		comprenons que le Trésor n'a pas été en mesure
		de communiquer l'information, nous demandons
		de retenir les efforts suivants fournis par le comité
		de pilotage :
		- Divulgation et rapprochements des droits de
		patente entre les Directions régionales des
		impôts et les sociétés extractives (même si la
		norme ne le recommande ainsi)
		- Décision prise pour une déclaration unilatérale
		des transferts infranationaux car la
		réconciliation entre les entités de l'Etat
		déconcentrées et celles décentralisées n'a pas
		été envisagée (malgré que le Trésor n'ait pas
		divulgué les ces transferts).
		Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission
		de validation revoie sa notation par rapport au
		niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre
		de cette exigence.
Gestion des revenus et des dépenses	Au-delà	Le Comité de pilotage se félicite du niveau de
(5.3)		progrès réalisé dans la gestion des revenus et des
		dépenses.
Part	ie 6 – Dépenses sociale	s et économiques
Dépenses sociales (6.1)	Progrès satisfaisants	Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la
		mise en œuvre de cette exigence de la Norme ITIE,
		le Comité de pilotage veillera à la publication de
		toutes les données sur les dépenses sociales.
Dépenses quasi-fiscales des	N/A	Disposition non applicable au Mali.
entreprises d'Etat (6.2)		
Contribution du secteur extractif à	Progrès significatifs	Nous confirmons que les volumes (04 tonnes) de
l'économie (6.3)		production artisanale communiqués par la BCEAO
		sont officiels et des zones couvertes par le secteur
		artisanal (Kéniéba, Kangaba, Yanfolila, Misséni,
		Bougouni, Kolondiéba, Kobada, Kofi et Loulo)

	Doutio 7 Pácultote	sont citées dans le rapport ITIE 2013 et vous renvoyons aux pages 24 et 25. Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission de validation revoie sa notation par rapport au niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre de cette exigence
Débat public (7.1)	Partie 7 – Résultats Progrès significatifs	Comme le rapport ITIE 2012, le rapport ITIE 2013 a
Debat public (7.1)	Trogres significatins	fait l'objet d'une large diffusion au niveau des régions, cercles, communes et sites de production minière et à Bamako. Onze localités en plus la ville de Bamako ont été couvertes par la diffusion du rapport pour lequel les participants ont manifesté un très grand intérêt. Voir le site de l'ITIE-Mali pour les rapports de ces différentes missions. Le Comité de pilotage souhaiterait que la mission de validation revoie sa notation par rapport au niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre de cette exigence.
Accessibilité des données (7.2)	Progrès significatifs	Le Comité de pilotage s'engage à définir sa politique d'accessibilité, de diffusion et d'utilisation des données ITIE et veillera à améliorer et assurer la publication des informations dans des formats de données ouvertes.
Enseignements tirés et suivi des recommandations (7.3)	Progrès significatifs	Le Comité de pilotage s'engage à tenir compte des recommandations provenant des Rapports ITIE et convenir des mesures à prendre pour en améliorer et assurer le suivi et la mise en œuvre.
Résultats et impacts de la mise en œuvre (7.4)	Progrès significatifs	Le Comité de pilotage s'engage à continuer de publier les rapports annuels d'avancement de façon ponctuelle et régulière et à prendre des mesures supplémentaires pour évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE

Réponse du Comité de pilotage de l'ITIE-Mali au rapport du Validateur Indépendant

CONCLUSION

En remerciant le Validateur Indépendant pour le partage de ses résultats et la formulation de recommandations, le Comité de pilotage de l'ITIE-Mali souhaite la prise en compte de ses observations par le Validateur Indépendant et par le Comité de Validation du Conseil d'administration. Une fois de plus, le Comité de pilotage réaffirme son engagement dans le processus ITIE et s'engage sans tarder à mettre en œuvre les recommandations formulées en vue d'améliorer le processus ITIE au Mali.

Le Comité de pilotage